

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 21

**Buchbesprechung:** Manuel pratique des Tribunaux militaires [Pierre Alla]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dernier une différence de 6<sup>m</sup>,1 pour le plus grand écart latéral, et de 73<sup>m</sup> pour le plus grand écart des portées.

*Troisième série.* Sur 10 coups tirés à Thoune sous l'angle de 5°12', la portée moyenne a été de 1750<sup>m</sup>, la déviation latérale moyenne de 3<sup>m</sup>,1, la différence entre les déviations latérales extrêmes de 9<sup>m</sup>,9, et la différence entre les portées extrêmes de 85<sup>m</sup>.

Les différences avec le canon Whithworth de 12 liv. à la distance moyenne de 2090<sup>m</sup> sur 24 coups, sont de 0<sup>m</sup>,6 pour le plus grand écart latéral et de 94<sup>m</sup> pour le plus grand écart des portées, en faveur du canon suisse.

Ainsi les deux premières séries donnent l'avantage au canon Whitworth, et la dernière à notre canon. Toutefois la commission d'artillerie chargée de ces essais n'a pas jugé que celui-ci donnât des résultats assez satisfaisants pour en proposer l'adoption.

Remarquons, pour terminer, qu'il ne faut pas attribuer une valeur décisive aux conclusions qu'on vient de tirer de la comparaison de ces divers essais, puisqu'ils n'ont été faits ni dans les mêmes circonstances, ni avec la même qualité de poudre, ni avec le même nombre de coups. Plus le nombre de coups est considérable, plus les moyennes sont exactes et plus les écarts extrêmes sont grands.

\*\*\*

---

*Manuel pratique des Tribunaux militaires*, par Alla, officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe. — 1 fort vol. in-8. Tanera, éditeur. Paris 1860.

Ce livre, qui nous est adressé de Paris, ne peut pas offrir un grand intérêt aux militaires suisses, vu que l'organisation de nos tribunaux militaires est fort différente de celle de la France. Toutefois, les hommes spéciaux qui seraient désireux de connaître la procédure en usage dans l'armée française ne sauraient plus facilement se renseigner que par l'ouvrage de M. Alla, fruit des laborieuses études d'un officier qui fonctionne depuis vingt-deux ans près les conseils de guerre et de révision. Ce volume, d'environ 600 pages, se divise en deux parties. La première forme un dictionnaire raisonné qui traite principalement de l'*organisation*, de la *compétence* et de la *procédure* des tribunaux militaires. Les devoirs des présidents, des commissaires, des rapporteurs et des greffiers y sont indiqués sous diverses rubriques alphabétiques faciles à trouver.

La deuxième partie comprend le texte des lois pénales, un extrait du code d'instruction criminelle, des décrets, circulaires et arrêts de la cour de cassation, et enfin un formulaire donnant un grand nombre de modèles d'actes. Une table des matières faite avec soin et très développée, termine le volume, qui constitue, en somme, un bon résumé de tout ce qui concerne l'administration de la justice militaire.

---